

23-DEC-2008

2008-5113

Resistance Management symbols and signal words (Fongicide 14 Groupe)

ADOBE 75WP FONGICIDE

Poudre mouillable

Fongicide de sol

AGRICOLE

GARANTIE :

QUINTOZÈNE (Pentachloronitrobenzène)...75 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 28663

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Precautionary symbols and signal words (Attention, Poison)

CONTENU NET

1,36; 25 Kg

(Chemtura logo)

Chemtura Canada Co./Cie

25, rue ERB Elmira, ON N3B 3A3

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 H sur 24

866-744-3060

® Marque déposée de Crompton Corporation

MODE D'EMPLOI :

Brocoli, chou de bruxelles : chou et chou-fleur (hernie - *Plasmodiophora brassicae*) :
Solution de repiquage : Utiliser entre 1 et 3 kg par 400 L d'eau et appliquer entre 250 et 350 mL par plante. Calculer la quantité de Adobe 75WP Fongicide en fonction de la gravité de la maladie. Agiter sans cesse pour maintenir la poudre en suspension.

PLANTES ORNEMENTALES :

Violettes africaines, bégonias, oeillets, chrysanthèmes, poinsettias, mufliers et autres plants pour plates-bandes similaires (pourriture de la tige – *Rhizoctonia*) : Appliquer 1 kg/ 100 m² en saupoudrant sur la surface du sol et bien mélanger aux 5 premiers cm du sol. Pour pulvériser le col, utiliser à un taux de 1 kg/ 1000 L d'eau par 100 m² de surface de plates – bandes ou de terrasses. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur une planche de semis bien préparée.
Trempage des bulbes d'iris bulbeux, de jacinthes, de narcisses et de tulipes (pourriture du bulbe causée par la *Sclérotinia*) : Plonger les bulbes pendant 5 minutes dans un concentré de 7,5 % c.-à-d. 100 g/ L d'eau. Ajouter un liant, si désiré. Maintenir une bonne agitation dans les réservoirs de trempage.
Calendula, pied d'alouette, muflier et pois de senteur (pourriture causée par la *Sclérotinia sclerotiorum*): Avant de planter, étendre 2 kg /100 m² sur la surface du sol et introduire de manière homogène dans les premiers 10 à 15 cm du sol.

PELOUSES (tâches brunes – *Rhizoctonia solani*) :

Pour les pelouses des régions nordiques ou autres régions fraîches telles que l'ivraie, la fétuque, le pâturin, l'agrostide ou autres herbes similaires : Mélanger entre 90 et 125 g dans 10 à 20 L d'eau pour couvrir une zone de 100 m². Appliquer dès l'apparition de la maladie. Répéter tous les 7 à 10 jours par temps chaud et humide. Procéder à un léger traitement à l'eau pour faire pénétrer le produit chimique dans le sol. NOTA : Dans certaines conditions de pousse, une décoloration temporaire de l'herbe peut survenir. Ceci ne cause aucun dommage et disparaîtra en un court laps de temps. Ne pas donner les récoltes ainsi traitées au bétail. Ne pas utiliser pour les pâturages.

MOISSISURES ROSES ET GRISES DES NEIGES (Typhula & Fusarium) :

Pour les pelouses des régions nordiques ou autres régions fraîches telles que l'ivraie, la fétuque, le pâturin, l'agrostide ou autres herbes similaires : Mélanger 250 g dans 20 à 40 L d'eau pour couvrir une zone de 100 m². Après l'application, procéder à un léger traitement à l'eau pour faire pénétrer dans la tourbe et faire descendre jusque dans le sol.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour une gestion de la résistance, veuillez noter que Adobe 75WP Fongicide contient un fongicide du groupe 14. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Adobe 75WP Fongicide et à d'autres fongicides du groupe 14. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Adobe 75WP Fongicide ou les fongicides du même groupe 14 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Chemtura Canada Co./Cie au numéro 866-744-3060 ou visiter le site web : www.chemtura.com.

RESTRICTIONS

Ne pas utiliser le sol ainsi traité pour la culture de denrées alimentaires autres que les semis à être transplantés. Ne pas appliquer aux plantes ornementales cultivées en rotation avec les cultures d'aliments pour les humains ou les animaux.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Surveiller le développement de l'oedème pulmonaire. Administrer des barbituriques est bénéfique. Éviter l'adrénaline et la morphine. L'oxygène peut être indiqué.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE: Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des pesticides, des engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))